



BULLETIN MENSUEL – JUIN 2024

SÉANCE DU CONSEIL

Le déménagement des bureaux administratifs de l'hôtel de ville se fera **le 26 juin prochain** dans la nouvelle construction de l'Hôtel de ville au **601, chemin de la Gare**. Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés cette journée-là.

La prochaine séance du conseil se tiendra dans **la nouvelle construction le 15 juillet 2024, à compter de 19h30**.

Le maire et les membres du conseil vous accueilleront à l'Hôtel de ville, au 601, chemin de la Gare. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié début juillet, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

CONGÉS FERIÉS – JUIN ET JUILLET

Veuillez prendre note que nos bureaux administratifs seront fermés les 24 juin et 1^{er} juillet pour la Fête nationale du Québec et la Fête du Canada.

PATROUILLE NAUTIQUE



La Municipalité est heureuse de vous présenter ses patrouilleurs et patrouilleuses nautiques qui sont également inspecteurs municipaux selon la *Loi sur la marine marchande* ce qui leur permet d'émettre des constats d'infractions. Il s'agit de mesdames Marie-Jade L. Beaudry, Caroline Paquin et Marie-France Matteau.

Projet pilote – Caméras portatives

Un projet pilote a été entériné à la séance du conseil du 11 juin dernier par la résolution 2024-06-085, qui autorise les patrouilleurs nautiques à se servir d'une caméra portative afin de :

- Favoriser une plus grande sécurité des patrouilleurs nautiques ;
- Assurer la sécurité sur le lac ;
- Favoriser la transparence des interventions impliquant un contact direct avec les citoyens.

Cette utilisation de la caméra portative vise la prise de photographies et/ou l'enregistrement de situations constatées sur le Lac ou à partir du Lac et de tout entretien avec une (des) personne(s), afin d'assurer la sécurité des patrouilleurs, le respect de la réglementation applicable par la Municipalité et pour toute intervention en situation d'urgence. Il est convenu que la prise de photos dépendra des circonstances en cause et les images prises seront conservés à la Municipalité et pourront servir d'éléments de preuve devant un tribunal, s'il y a lieu.

Nous vous rappelons également que les mises à l'eau illégales empruntent souvent des terrains vacants où aucune barrière n'est installée. Nous demandons propriétaires touchés à installer une barrière à leur entrée privée afin d'enrayer les mises à l'eau illégales, et de surtout préserver la santé du Lac Manitou. **Soyons vigilants !**

SÉCURITÉ AQUATIQUE ET NAUTIQUE – RAPPEL

Voici les exigences minimales afin de respecter les règles et le partage des voies navigables avec la faune, les nageurs, les plaisanciers et les embarcations de tout acabit !

EXIGENCES MINIMALES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ SELON LE TYPE ET LA LONGUEUR DE L'EMBARCATION

Note: Les remarques se trouvent à la page 19.

TYPE ET LONGUEUR DE L'EMBARCATION	DISPOSITIFS DE SAUVETAGE INDIVIDUELS	SIGNALS VISUELS	ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DE BÂTIMENT	ÉQUIPEMENT DE NAVIGATION	MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES
<ul style="list-style-type: none"> • Pédalos • Vélos nautiques • Planches à pagaie • Kayaks à coque fermée et à habitacle ouvert 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord* 2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1) 3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur 	<p>Si l'embarcation mesure plus de 6 m</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Une (1) lampe de poche étanche 5. Six (6) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus deux (2) peuvent être de type D (voir remarque 2) 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Une (1) écope OU une pompe de cale manuelle (voir remarque 3) OU des dispositifs de pompage de cale 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore 8. Des feux de navigation (voir remarque 4) 9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5) 10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6) 	Aucun
<p>*Si toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée, vous devez seulement avoir à bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1) un dispositif de signalisation sonore; - 2) une lampe de poche étanche si l'embarcation est utilisée après le coucher du soleil ou avant son lever, ou en période de visibilité restreinte. 					
<ul style="list-style-type: none"> • Canots • Kayaks • Embarcations à rames • Yoles • Autres embarcations à propulsion humaine 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord 2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1) 3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur 	<p>Si l'embarcation mesure plus de 6 m</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Une (1) lampe de poche étanche 5. Six (6) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus deux (2) peuvent être de type D (voir remarque 2) 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Une (1) écope OU une pompe de cale manuelle (voir remarque 3) OU des dispositifs de pompage de cale 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore 8. Des feux de navigation (voir remarque 4) 9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5) 10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6) 	Aucun
<p>*Si toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée, vous devez seulement avoir à bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1) un dispositif de signalisation sonore; - 2) une lampe de poche étanche si l'embarcation est utilisée après le coucher du soleil ou avant son lever, ou en période de visibilité restreinte. <p>REMARQUE : Les VFI ou les gilets de sauvetage munis d'un dispositif de gonflage automatique ne sont pas recommandés.</p>					
<ul style="list-style-type: none"> • Planches à voile • Planches à cerf-volant 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord* 2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1) 3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur 	Aucun	<ol style="list-style-type: none"> 5. Un (1) dispositif de propulsion manuelle OU une (1) ancre et un (1) câble, un (1) cordage ou une (1) chaîne ou une combinaison de ceux-ci d'une longueur minimale de 15 m (49 pi 3 po) 6. Une (1) écope ou pompe de cale manuelle (voir remarque 3) 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore 8. Des feux de navigation (voir remarque 4) 9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5) 10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6) 	Aucun
<p>*Si toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée, vous devez seulement avoir à bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1) un dispositif de signalisation sonore; - 2) une lampe de poche étanche si l'embarcation est utilisée après le coucher du soleil ou avant son lever, ou en période de visibilité restreinte. <p>REMARQUE : Les VFI ou les gilets de sauvetage munis d'un dispositif de gonflage automatique ne sont pas recommandés.</p>					

TYPE ET LONGUEUR DE L'EMBARCATION	DISPOSITIFS DE SAUVETAGE INDIVIDUELS	SIGNALS VISUELS	ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DE BÂTIMENT	ÉQUIPEMENT DE NAVIGATION	MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES
• Motomarines	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord* 2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1) 3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Une (1) lampe de poche étanche OU trois (3) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus une (1) peut être de type D (voir remarque 2) 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Un (1) dispositif de propulsion manuelle OU une (1) ancre et un (1) câble, un (1) cordage ou une (1) chaîne ou une combinaison de ceux-ci d'une longueur minimale de 15 m (49 pi 3 po) 6. Une (1) écope ou pompe de cale manuelle (voir remarque 3) 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore 8. Des feux de navigation (voir remarque 4) 9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5) 10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6) 	11. Un (1) extincteur 5BC
<p>*Si toutes les personnes à bord portent un gilet de sauvetage ou un VFI de la taille appropriée, vous devez seulement avoir à bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1) un dispositif de signalisation sonore; - 2) une lampe de poche étanche ou trois (3) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus une (1) peut être de type D; - 3) un compas magnétique si la motomarine ne navigue pas en vue d'amers; - 4) des feux de navigation si la motomarine est utilisée après le coucher du soleil ou avant son lever, ou en période de visibilité restreinte. <p>REMARQUE : Le gilet de sauvetage ou le VFI doit être fabriqué d'un matériau insubmersible.</p>					
• Voiliers et bateaux à moteur d'une longueur maximale de 6 m (19 pi 8 po)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord 2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1) 3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur 	<p>Si l'embarcation est munie d'un moteur</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Une (1) lampe de poche étanche OU trois (3) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus une (1) peut être de type D (voir remarque 2) 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Un (1) dispositif de propulsion manuelle OU une (1) ancre et un (1) câble, un (1) cordage ou une (1) chaîne ou une combinaison de ceux-ci d'une longueur minimale de 15 m (49 pi 3 po) 6. Une (1) écope ou pompe de cale manuelle (voir remarque 3) 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore 8. Des feux de navigation (voir remarque 4) 9. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5) 10. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6) 	11. Un (1) extincteur portatif 5BC si l'embarcation est équipée d'un moteur intérieur, d'un réservoir de carburant fixe de tout volume ou d'un appareil de cuisson, de chauffage ou de réfrigération à combustible
• Voiliers et bateaux à moteur de plus de 6 m (19 pi 8 po) et d'au plus 9 m (29 pi 6 po) de longueur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un (1) gilet de sauvetage ou VFI pour chaque personne à bord 2. Un (1) dispositif de remontée à bord (voir remarque 1) 3. Une (1) ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur OU une (1) bouée de sauvetage attachée à une ligne de sauvetage flottante d'au moins 15 m (49 pi 3 po) de longueur 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Une (1) lampe de poche étanche 5. Six (6) fusées de détresse de type A, B, C ou D, dont au plus deux (2) peuvent être de type D (voir remarque 2) 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Un (1) dispositif de propulsion manuelle OU une (1) ancre et un (1) câble, un (1) cordage ou une (1) chaîne ou une combinaison de ceux-ci d'une longueur minimale de 15 m (49 pi 3 po) 7. Une (1) écope ou pompe de cale manuelle (voir remarque 3) 	<ol style="list-style-type: none"> 8. Un (1) dispositif ou appareil de signalisation sonore 9. Des feux de navigation (voir remarque 4) 10. Un (1) compas magnétique (voir remarque 5) 11. Un (1) réflecteur radar (voir remarque 6) 	12. Un (1) extincteur portatif 5BC si l'embarcation est équipée d'un moteur
<p>13. Un (1) extincteur portatif 5BC si l'embarcation est équipée d'un appareil de cuisson, de chauffage ou de réfrigération à combustible</p>					

Vous pouvez trouver ces informations en consultant le guide de sécurité nautique de Transports Canada au lien suivant : https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf



Depuis le 3 juin, le Programme de cadets de la Sûreté du Québec sera de retour dans 74 villes et municipalités de la province pour une 14^e année. Les cadets assureront, entre autres, une présence dans les quartiers et les parcs, répondront aux demandes de renseignements des citoyens et bonifieront le travail des patrouilleurs en effectuant de la surveillance et de la prévention auprès de la population.

Cette année, ce sont plus de 200 étudiants ou diplômés en techniques policières qui ont été embauchés dans le cadre du Programme de cadets déployé en partenariat avec les municipalités qui les reçoivent. Ce programme constitue une expérience de travail enrichissante pour les futurs policiers. Cette année encore, des cadets seront affectés au poste autoroutier de Cartier-Champlain. La saison des cadets s'étale sur une période de 10 à 12 semaines consécutives (avec une possibilité de prolongation jusqu'au 30 septembre).

Le Programme de cadets de la Sûreté du Québec constitue une expérience de travail enrichissante pour les futures policières et les futurs policiers. En effet, il se distingue par la qualité de la formation offerte aux cadets, ainsi que par l'encadrement dont ils bénéficient tout au long de la saison.

Rappelons que la saison dernière a été marquée par le déploiement de la plateforme Garage 529 dont les cadets étaient des acteurs clés. C'est plus de 400 activités qui furent réalisées dans les MRC impliquant plus de treize mille participants pour prévenir les vols et recel de vélos. Au cours de la saison estivale 2023, c'est plus de 18 000 activités de prévention, de parrainage, de rapprochement et de proximité avec les citoyens qui ont été réalisées.

Pour plus d'informations sur le Programme de cadets, le public est invité à consulter, tout au long de la saison estivale, le [site Web](#) de la Sûreté du Québec et à s'abonner à ses comptes [Facebook](#), [Instagram](#) et [Twitter](#) où des nouvelles sur les cadets seront publiées.

BACS BRUNS – PLANTES ENVAHISSANTES

AUCUN RÉSIDU DE PLANTES ENVAHISSANTES DANS LE BAC BRUN

LA RENOUÉE DU JAPON, LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS ET LA BERCE DU CAUCASE (TOXIQUE EN PLUS) ENVAHISSENT ET MODIFIENT NOS ÉCOSYSTÈMES.

.....

- NE PAS LES JETER DANS LA NATURE
- NE PAS LES COMPOSTER (NI BAC BRUN, NI COMPOSTEUR DOMESTIQUE)
- PLACEZ-LES PLUTÔT DANS DES SACS DE POUCELLE RÉSISTANTS ET HERMÉTIQUES QUE VOUS METTREZ DANS LE BAC NOIR
 - BRÛLEZ-LES
- ATTENTION AUX RISQUES DE BRÛLURE SUR LA PEAU EN MANIPULANT LA BERCE DU CAUCASE

NE PAS LES APPORTER À L'ÉCOCENTRE

En cas de doute, appelez votre municipalité

La renouée du Japon

Le myriophylle à épis

La berce du Caucase

ACTIVITÉ - SENSIBILISATION AUX ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES



Une activité de sensibilisation aux espèces aquatiques envahissantes se tiendra en juillet prochain.

Restez à l'affût, la date vous sera communiquée sous peu via la page Facebook de la Municipalité :

https://www.facebook.com/MunicipalitelvrySurLeLac?locale=fr_CA

TRAVAUX DANS LA RIVE ET LE LITTORAL – MESSAGE IMPORTANT - RAPPEL

Depuis l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires provinciales, en mars 2022, **tous travaux dans la rive et dans le littoral sont assujettis à l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)**. De plus, la réglementation municipale exige également l'obtention d'un permis ou certificat.

Bien que certains citoyens riverains utilisent certains dispositifs de type aérateur ou autre près de leur quai et/ou abri à bateau, depuis des années, une autorisation ministérielle est maintenant requise, ainsi qu'un permis du service de l'urbanisme municipal.

Comment obtenir une autorisation? Contactez le MELCC en utilisant le lien suivant pour obtenir les coordonnées : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/coordonnees>

Vous pouvez faire une demande d'information par téléphone ou bien en utilisant le formulaire à cet effet.

Des amendes pouvant atteindre 600 000, \$ peuvent être délivrées en cas de faute.

Vous devez vous assurer, pour tous les travaux effectués dans la bande riveraine, ou dans le littoral, d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires ou, s'il y a lieu, une confirmation écrite que les travaux projetés ne nécessitent aucune autorisation du MELCC. Cette information doit être transmise sans délai à la municipalité avant le début des travaux.

SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DE LA NOYADE DU 21 au 27 JUILLET 2024 LA NOYADE EST ÉVITABLE !



Soyez tous ambassadeurs de la Semaine nationale de prévention de la noyade.

La Société de sauvetage est fière de lancer la Semaine nationale de prévention de la noyade (SNPN).

Cette année nous vivons une situation exceptionnelle qui risque de changer la façon dont nous profiterons de nos plans d'eau cet été. La sécurité nautique et aquatique demeure plus que jamais au cœur de nos préoccupations. En amont de cette période, que nous espérons tout de même chaude et ensoleillée, il est important de rappeler les différents messages de prévention.

La 31^e SNPN aura comme thématique *La noyade est évitable*. En adoptant et en prônant l'adoption de comportements sécuritaires de même qu'en diffusant les messages de prévention, tout le monde peut contribuer à favoriser les interactions sécuritaires avec l'eau et ainsi réduire le nombre de noyades au Québec. Devenez ambassadeur de la Semaine nationale de prévention de la noyade en complétant le [formulaire d'adhésion](#)!

ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES ET ARTISTIQUES AUX ALENTOURS



Le **23 juin prochain**, retrouvons-nous à la belle étoile ✨ à la Place Lagny, pour célébrer la Fête nationale. Les festivités débuteront à 15 h, mais soyez prêts à *veiller tard* parce que ça va *rock*er!



Parc Léonidas-Dufresne

Le **24 juin 2024** retrouvons nous à la belle étoile pour célébrer notre Fête nationale du Québec!

Toute la population est invitée à venir danser et festoyer fièrement au parc Léonidas-Dufresne de Val-David.

FÊTE DU CANADA



Lundi le 1er juillet dès 14 h à Sommet Morin Heights (231, rue Bennett).

Une impressionnante soirée musicale avec un programme double du tonnerre !

FÊTE NATIONALE SAINTE-AGATHE DES MONTS

- 📍 De 15 h à 20 h : Jeux et animation, maquillage, spectacles pour enfants
- 🎤 20 h 30 : Première partie du spectacle avec Raphaël Laporte
- 🎤 21 h : Spectacle de Martin Deschamps
- 🎆 22 h 30 : Spectacle laser

Pour consulter tous les détails 📄
www.vsadm.ca/fete-nationale

FÊTE NATIONALE VAL DAVID

Des activités pour toute la famille

- 14h30 Animation, yoga du rire et conte intitulé "Grand corbeau et la lumière du monde"
- 15h00 Trame musicale et activité culturelle familiale
- 16h00 DJ Matantes (spécial Québécois)
- 18h00 Discours patriotique
- 18h30 Prestation musicale et atelier de danse avec Mauve Fougère
- 20h00 Gabi Macaluso et La Grande Bonyenne
- 21h30 Groupe de percussions Bataka et spectacle de feu avec Abraxas
- 22h00 Feu de joie et prestation acoustique de Claude Hurtubise et son jukebox

Dès 19 h, Brian Tyler & The Bluestorm, dans sa formation à huit musiciens, prendra la scène, suivi par le groupe canadien The Box, que nous devons accueillir en 2023, et qui nous offrira son spectacle à compter de 21 h

Maquillage et tatouage pour enfants, jeux gonflables et jeux d'adresse, zone de zoothérapie avec petits animaux, feux d'artifices et plus ! Toutes les activités sont gratuites, venez célébrer avec nous

VISITEZ LE SITE : [HTTPS://WWW.CANADA.CA/FR/PATRIMOINE-CANADIEN/CAMPAGNES/FETE-CANADA/CALENDRIER-EVENEMENTS.HTML](https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/fete-canada/CALENDRIER-EVENEMENTS.HTML) POUR ACCÉDER AUX ACTIVITÉS QUI SE TIENDRONT DANS LA CAPITALE NATIONALE

MARCHÉ D'ICI



Les marchés d'ici offrent aux producteurs et transformateurs artisans de l'agroalimentaire des Laurentides une place publique où se faire connaître et offrir leurs produits directement aux consommateurs. Une référence pour les amateurs de bonne chère et de produits frais. Produits biologiques et transformés, maraîchers. Dégustation de nouveautés.

Marché d'été de Val-David - 1361, rue de l'Académie
25 mai au 19 octobre 2024: samedi, 9 h à 13 h.

1001 POTS – VAL DAVID



Créée en 1989 par Kinya Ishikawa, l'exposition 1001 Pots souligne l'excellence de la céramique québécoise contemporaine. Accueillant annuellement près d'une centaine d'artisans québécois et offrant des activités éducatives et de loisirs, 1001 Pots est plus qu'une exposition: c'est le plus grand rendez-vous de la céramique au Canada!

Par l'exposition de pièces utilitaires et d'œuvres artistiques de tous genres et de tous formats, la présence d'artistes en résidence, les démonstrations variées ainsi que les prestations musicales, poétiques et théâtrales, l'évènement est un véritable incontournable estival!

Édition 2024 : 5 juillet au 18 août

FESTIVAL INTERNATIONAL DU BLUES DE TREMBLANT



Date et heure

10 juil. 2024 — 14 juil. 2024
Toute la journée

Lieu

Village piétonnier
Tremblant, 1000 Chemin des Voyageurs,
Mont-Tremblant, QC J8E 1T1

THÉÂTRE DU MARAIS – JUIN 2024



1 juin : Beyries - Chanson. 20 h, régulier 45 \$ - COMPLET
2 juin : Beyries - Chanson. 15 h, régulier 45 \$ - COMPLET
7-8 juin : Théâtre entre amis - Théâtre. 20 h, régulier 29 \$
9 juin : Théâtre entre amis - Théâtre. 14 h, régulier 29 \$
15 juin : Les expéparables - Variété. 20 h, régulier 39,49 \$

819 322-1414 | theatredumarais.com

THÉÂTRE DES PATRIOTES – JUIN 2024



1er juin : David Goudreault - Poésie/Arts de la parole. 20 h, régulier 43 \$ - COMPLET

6 juin : Le Noeud - Théâtre. 20 h, régulier 39 \$

7 juin : Christian Marc Gendron - Chanson. 20 h, régulier 48 \$

8 juin : Martin Levac : Hommage à Phil Collins et Genesis – Chanson. 20 h, régulier 52 \$

12 juin : Le cas Haydn et Mozart - Musique. 19 h, régulier 39 \$

13 juin : Fabien Cloutier - Humour. 20 h, régulier 52 \$

14 juin : Jean-Thomas Jobin - Humour. 20 h, régulier 41 \$

15 juin : Mathieu Pepper - Humour. 20 h, régulier 39 \$

20 juin : Les Denis Drolet - Humour. 20 h, régulier 42 \$

21 juin : Gabriella - Chanson, musique. 20 h, régulier 38 \$

22 juin : Guy Nantel - Supplémentaire - Humour. 20 h, régulier 50 \$

T'has ça conduire l'hiver?
Prends l'inter!

SUITE EN TEMPS RÉEL

Service à la clientèle
Téléphone : **1 877 604-3377**
0h à 19h - 7 jours

MA MOBILITÉ, MA LIBERTÉ!

linter.ca

Prendre votre douche le temps d'une chanson peut vous permettre d'économiser jusqu'à **200** litres d'eau par semaine.

Votre gouvernement Québec

TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT À DOMICILE

Horaires flexibles / Salaire concurrentiel / Formations offertes / Informez-vous dès maintenant sur le Programme d'allocation directe/ chèque emploi-service.

Visitez le www.quebec.ca

Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?

Suivez Tendre la main- aînés Laurentides ou écrivez à tendrelamainlaurentides@outlook.com

Une initiative de Concert Action Soutien Autonomie de la MRC des Laurentides

Services gratuits et confidentiels aux aînés confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés vivant des inquiétudes ou faisant face à différents problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur autonomie.

1 844 551-6032
info@prevoyanceaines.org - prevoyanceaines.org

PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS
DES LAURENTIDES INC.

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Ibghy'.

Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.
L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !